

Strasbourg, le 14 novembre 2019

Madame la directrice des services départementaux de  
l'éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les institutrices et professeures des écoles et  
Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles du Bas-  
Rhin

s/c de Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de circonscription du 1<sup>er</sup> degré

Division du 1<sup>er</sup> degré **Objet** : Mouvement interdépartemental - rentrée scolaire 2020

Affaire suivie par Juliette ROYE

**Réf** : Note de service ministérielle n° 2019-163 du 13 novembre 2019 publiée au Bulletin  
Officiel spécial n° 10 du 14 novembre 2019

Téléphone

03 88 45 92 02

Télécopie

03 88 61 43 15

Courriel

[mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr](mailto:mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr)

Adresse

65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex

Horaires

du lundi au vendredi  
de 8h 30 à 12h  
sur rendez vous  
de 13h 30 à 17h

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la note de service ministérielle visée en référence  
publiée au bulletin officiel spécial n° 10 du 14 novembre 2019 relative à la mobilité des  
personnels enseignants du premier degré et notamment l'organisation du mouvement  
interdépartemental pour la rentrée scolaire 2020, que vous trouverez sur le portail de  
l'éducation [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « concours, emplois et carrières – personnels  
enseignants, d'éducation et d'orientation – promotion, mutation, affectation – SIAM mutations  
des personnels enseignants du premier degré ».

Si vous êtes candidat(e) à un changement de département pour la prochaine rentrée scolaire,  
vous saisissez votre demande par internet au moyen du système d'information et d'aide aux  
mutations (SIAM 1<sup>er</sup> degré).

Je vous informe que vous avez accès dès le 18 novembre 2019, à un service téléphonique  
ministériel au 01.55.55.44.44 qui vous apportera une aide individualisée pendant la période  
de conception de votre projet de mobilité et au moment de la communication du résultat de  
votre demande.

Ce service intitulé « Info mobilité » ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30 est  
accessible jusqu'au 09 décembre 2019 à 12 heures.

Après cette date et jusqu'au 21 janvier 2020 (fin des opérations de validation des vœux et des  
barèmes), vous pourrez vous adresser à la cellule mouvement de la direction des services  
départementaux de l'éducation nationale au 03.88.45.92.02 qui vous informera sur le suivi de  
votre dossier, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Vous serez également destinataire de messages que vous recevrez dans votre boîte I-Prof à  
toutes les étapes importantes du calendrier du mouvement.

La saisie des vœux débutera le **mardi 19 novembre 2019 à 12 h 00 et se terminera le lundi  
09 décembre 2019 à 12 h 00**. Vous trouverez, ci-joint, une notice explicative vous précisant  
les **modalités de cette saisie** et vous rappelant les principales règles régissant ce  
mouvement.

Dès lors que vous aurez validé votre demande de mutation par SIAM, vous recevrez à partir  
du **10 décembre 2019** la confirmation de votre demande de changement de département  
dans votre boîte aux lettres électronique I-Prof uniquement.

Il vous appartient de l'imprimer, la vérifier, la compléter, la dater, la signer et me l'adresser directement, accompagnée des pièces justificatives requises selon votre demande, pour le **mercredi 18 décembre 2019, délai de rigueur** à l'adresse suivante DSDEN, Division du 1<sup>er</sup> degré, 65 avenue de la forêt noire, CS 30 006 - 67083 STRASBOURG.

**En l'absence de transmission de cette confirmation de demande dans les délais impartis, votre participation au mouvement sera annulée.**

***Nouveau***

Vous pourrez prendre connaissance de votre barème en vous connectant sur SIAM/I-Prof à partir du **22 janvier 2020** et le cas échéant demander une correction de ce barème jusqu'au **05 février 2020**. **Après cette date, les barèmes ne seront plus susceptibles d'appel.**

Si votre situation personnelle est modifiée après la clôture de la période de saisie des vœux sur SIAM, vous pourrez télécharger le formulaire adéquat

- de participation au mouvement sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « concours, emplois et carrières – personnels enseignants, d'éducation et d'orientation – promotion, mutation, affectation – SIAM mutations des personnels du premier degré ». Ces modifications concernent la mutation imprévisible du conjoint, une titularisation tardive à effet du 01/09/2019, la prise en compte d'un enfant né ou à naître.
- d'annulation de votre demande de participation au mouvement après la clôture de la période de saisie des vœux sur SIAM.

Ces demandes de participation ou de modification devront parvenir dans mes services le **mardi 21 janvier 2020** au plus tard. Quant aux demandes d'annulation, la date de retour est fixée au **vendredi 14 février 2020** au plus tard.

Le résultat de votre demande de permutation vous sera communiqué par un message dans votre boîte électronique I-Prof le **lundi 02 mars 2020**. Dans la mesure où vous aurez mentionné, lors de la saisie de vos vœux, vos coordonnées de téléphone portable, vous recevrez un SMS par les services ministériels dès que le résultat de votre demande de mutation, favorable ou non, sera disponible. Cette information n'a qu'une valeur indicative, votre mutation ne devenant effective qu'à la suite de la notification des arrêtés d'exeat et d'ineat.

Je vous rappelle enfin que les renseignements sollicités sont destinés au calcul de votre barème personnel. Afin d'éviter que les erreurs ou omissions empêchent le traitement correct de votre demande, il vous appartient de veiller au strict respect des instructions données, à la fiabilité des renseignements fournis, et de transmettre, le cas échéant, les pièces justificatives demandées.

Pour la directrice académique,

L'adjoint à la directrice académique  
chargé du premier degré

  
Jean-Baptiste LADAIQUE